

Appel à Projets Régional 2026

Dispositif SESAME

Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Éducation

Autorité portant l'AAP	DRAJES PACA, en lien avec les SDJES du territoires
Ouverture de l'appel	1er juin 2026
Date limite de dépôt	20 juin 2026
Notification des résultats	5 juillet 2026
Contact	jihane.elayachi@region-academique-paca.fr

Code sport 4973 et code animation 4325 : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

1. Contexte

Dans le cadre de la stratégie interministérielle pour l'égalité des chances et l'insertion des jeunes, le ministère chargé des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative renouvelle le dispositif SESAME pour 2026. Sa mise en œuvre reste déconcentrée à l'échelle régionale.

Le dispositif s'inscrit dans les priorités régionales portées par la DRAJES PACA, en lien avec les SDJES, pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation, en particulier dans les territoires carencés.

Pour 2026, une attention particulière est portée à l'articulation avec les politiques de prévention par le sport et à la valorisation des expériences acquises lors des grands événements sportifs (Paris 2024), en vue de capitaliser sur l'élan généré pour orienter davantage de jeunes vers ces filières.

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, qui se tiendront dans les Alpes françaises et dont la région PACA constitue un territoire stratégique, le dispositif SESAME 2026 s'inscrit également dans une logique d'anticipation des besoins en emplois sportifs et d'animation. Les projets qui intègrent une dimension de préparation aux métiers liés à l'organisation et à l'accueil de grands événements sportifs seront valorisés lors de l'instruction des dossiers.

2. Objectifs de l'appel à projets

L'appel à projets vise à :

- ▶ **Repérer et mobiliser des jeunes éloignés de l'emploi résidant dans des territoires prioritaires ou en situation de vulnérabilité ;**

- ▶ Accompagner ces jeunes dans un parcours individualisé vers une formation qualifiante dans les métiers du sport et de l'animation (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, CQP, etc.) ;
- ▶ Lever les freins à l'entrée en formation (sociaux, financiers, administratifs, psychologiques) ;
- ▶ Sécuriser les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle ou l'accès à un emploi dans la filière ;
- ▶ Renforcer les partenariats locaux (clubs, fédérations, ligues) pour faciliter la transition formation-emploi ;
- ▶ Garantir qu'au moins **40 % des bénéficiaires entrant dans le dispositif s'engagent dans un parcours comportant au moins une action de formation qualifiante diplômante**, conformément aux orientations nationales du dispositif SESAME 2026.

3. Publics éligibles

Les jeunes accompagnés doivent répondre aux critères suivants :

- ▶ Être âgés de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) ;
- ▶ Résider en QPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville), en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale), ou être en situation de rupture sociale ou scolaire avérée ;
- ▶ Souhaitant s'engager dans un projet professionnel dans les secteurs du sport ou de l'animation.

Les porteurs de projets veilleront à assurer une représentation équilibrée en termes de genre dans les publics accompagnés, en particulier pour les jeunes filles, encore sous-représentées dans certaines filières sportives.

Objectifs nationaux obligatoires pour 2026 :

- ▶ **65 % minimum** des bénéficiaires doivent résider en QPV ou en ZRR ;
- ▶ **40 % minimum** des bénéficiaires doivent être des femmes.

Ces objectifs sont fixés au niveau national et doivent impérativement être déclinés dans chaque projet. Ils seront pris en compte lors de l'instruction des dossiers.

4. Structures éligibles

Sont éligibles au présent appel à projets :

- ▶ Associations agréées Jeunesse, Sport ou Éducation populaire ;
- ▶ Organismes de formation habilités dans les domaines du sport et de l'animation ;
- ▶ Missions locales ou structures d'accompagnement jeunesse ;
- ▶ Établissements éducatifs ou sociaux engagés dans l'accompagnement vers l'emploi ;
- ▶ Regroupements de structures pour des projets à dimension régional.

5. Types d'actions attendues

Les projets doivent proposer un parcours individualisé, articulant plusieurs des dimensions suivantes :

5.1 Repérage et mobilisation

- ▶ Partenariats avec les structures de proximité (associations, clubs, écoles, services sociaux) ;
- ▶ Actions de sourcing, immersions sportives, réunions d'information, forums ;
- ▶ Communication adaptée sur les réseaux sociaux ou via des pairs (ambassadeurs).

5.2 Accompagnement socio-éducatif

- ▶ Coaching, tutorat, mentorat individualisé ;
- ▶ Soutien psychosocial et orientation professionnelle ;
- ▶ Ateliers de préparation à l'emploi (CV, entretien, projet professionnel).

5.3 Préparation à l'entrée en formation

- ▶ Remobilisation et remise à niveau scolaire ;
- ▶ Stages d'immersion en structure sportive ou d'animation ;
- ▶ Préparation aux certifications préalables (PSC1, TEP, etc.) ;
- ▶ Orientation prioritaire vers les **métiers en tension** identifiés nationalement : filière aquatique (BNSSA, BPJEPS Activités aquatiques et de la natation) et filière animation (CPJEPS, BPJEPS Animation) amenant aux fonctions d'animateur ou de directeur d'accueil collectif de mineurs.

5.4 Soutien logistique et financier

- ▶ Aide à la mobilité (transport, hébergement) ;
- ▶ Prise en charge de la restauration, du matériel ou des frais d'inscription ;
- ▶ Accès au numérique pour les jeunes éloignés du digital.

5.5 Suivi et insertion

- ▶ Suivi pendant et après la formation ;
- ▶ Mise en relation avec des employeurs (clubs, structures d'animation, collectivités) ;
- ▶ Bilan à 6 mois post-formation et remontée des données d'insertion ;
- ▶ Saisie obligatoire et régulière des données sur la plateforme nationale « **Plat'form SESAME** », outil commun de gestion et de suivi destiné aux services de l'État et aux opérateurs. Les actions non saisies sur la plateforme ne pourront être ni comptabilisées ni valorisées. Les indicateurs suivis sont : nombre d'entrées dans le dispositif, taux QPV/ZRR, taux de femmes, taux de parcours qualifiants, taux d'obtention du diplôme, taux d'abandon, taux de parcours en alternance, taux d'insertion professionnelle à 6 mois.

6. Modalités de financement

- ▶ **Montant forfaitaire maximal : jusqu'à 2 000 € par jeune accompagné, selon la nature du parcours, les besoins spécifiques et les actions menées ;**
- ▶ L'aide SESAME peut être cumulée avec d'autres dispositifs (Pass'Sport, PEC, CEJ, etc.), dans le respect des règles de non-double financement ;
- ▶ Les projets peuvent être soutenus à l'échelle annuelle (dans le cadre d'un conventionnement adapté) ;
- ▶ Un acompte de 50 % pourra être versé dès la notification, le solde étant conditionné à la remise d'un bilan intermédiaire.
- ▶ **Des frais de gestion sont appliqués à hauteur de 15 % du montant de l'enveloppe allouée** à la structure porteuse, couvrant le pilotage administratif, le suivi financier et la coordination opérationnelle du projet ;
- ▶ **Des frais de report à hauteur de 5 % du montant de l'enveloppe allouée** peuvent être prévus dans le budget prévisionnel afin de financer l'acquisition de matériels nécessaires à la mise en œuvre du projet (équipements informatiques, matériels pédagogiques, etc.) ; ces dépenses doivent être justifiées et inscrites dans le plan de financement.
- ▶ **ATTENTION** : La subvention SESAME **ne peut pas financer l'Étape 1 du BAFA : la session de formation générale**. Cette première étape du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, qui constitue un préalable au parcours qualifiant, doit faire l'objet d'un financement distinct et ne saurait être imputée sur l'enveloppe allouée au titre du présent dispositif.

7. Critères de sélection

Les projets seront évalués selon les critères pondérés suivants :

Critère	Pondération
Cohérence avec les objectifs du dispositif SESAME	20 %
Capacité à mobiliser le public cible (partenariats locaux, ancrage territorial)	20 %
Qualité et personnalisation des parcours proposés	20 %
Capacité à lever des freins concrets à l'entrée en formation	15 %
Suivi et évaluation (trajectoires, taux d'insertion à 6 mois)	10 %
Complémentarité avec les dispositifs existants	10 %
Qualité de la gestion financière et du budget prévisionnel	5 %

8. Modalités de candidature

Le dossier de candidature complet doit être transmis par voie électronique à l'adresse suivante :

jihane.elayachi@region-academique-paca.fr

Le dossier doit comprendre les éléments suivants :

- ▶ Une note de présentation du projet (contexte, public visé, territoire, actions prévues, partenaires) ;
- ▶ Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;
- ▶ Un budget prévisionnel détaillé et équilibré (recettes et dépenses) ;
- ▶ Une description des jeunes ciblés et du territoire d'intervention ;
- ▶ Un plan de suivi et d'évaluation (indicateurs qualitatifs et quantitatifs) ;
- ▶ Les statuts de la structure et les bilans financiers des deux dernières années.

Tout dossier incomplet ou transmis hors délai ne pourra pas être instruit.

9. Calendrier prévisionnel

Étape	Date
Ouverture de l'appel à projets	1er juin 2026
Clôture de l'appel à projets	20 juin 2026
Instruction des dossiers	Du 25 juin au 02 juillet 2026
Notification des résultats	5 juillet 2026
Début de mise en œuvre des actions	Dès validation du projet
Remise du bilan intermédiaire	31 décembre 2026

10. Contacts et accompagnement

Pour toute demande d'information ou d'accompagnement dans le montage du projet, les porteurs peuvent contacter le SDJES de leur département d'intervention ou la DRAJES PACA lorsque le projet présente une dimension régionale.

Informations complémentaires et ressources : <https://www.sports.gouv.fr/sesame-486>

Ce document est susceptible d'être modifié. La version en vigueur est celle publiée sur le site de la DRAJES PACA.